BE-A0542_714117_714483_FRE

Inventaire des archives du notaire Vanderkelen Jean Baptiste officiant à Genval (1816-1825)/C. Henin



Het Rijksarchief in België Archives de l'État en Belgique Das Staatsarchiv in Belgien State Archives in Belgium

| Description du fonds d'archives: | 3 |
|--|---|
| Consultation et utilisation | |
| Conditions d'accès et de reproduction | |
| Instruments de recherche | 4 |
| Histoire du producteur et des archives | |
| Producteur d'archives | |
| Nom | |
| Histoire institutionelle/Biographie/Histoire de la famille | 5 |
| Archives | 5 |
| Historique | 5 |
| Acquisition | 6 |
| Contenu et structure | 7 |
| Contenu | 7 |
| Sélections et éliminations | 7 |
| Mode de classement | 7 |
| | |
| Description des séries et des éléments | 9 |
| Archives du notaire Vanderkelen lean Baptiste officiant à Genval | |

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives: Notaire Vanderkelen Jean Baptiste officiant à Genval

Période: 1816-1825

Numéro du bloc d'archives: BE-A0542.440

Etendue:

Dernière cote d'inventaire: 1Etendue inventoriee: .15 m

Dépôt d'archives: Archives de l'Etat à Louvain-le-Neuve

Producteurs d'archives: Vanderkelen, Jean Baptiste (notaire), 1816-1837

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS ET DE REPRODUCTION

Conformément à l'article 62 de la loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), seuls les actes et les répertoires notariaux de plus de 100 ans sont publics. Quiconque peut les consulter sans justifier de son identité. Leur consultation est toutefois soumise aux règlements en vigueur aux Archives de l'État. Seules les reproductions obtenues par numérisation (scanner) ou par reader-printer sont autorisées. La reproduction des actes de plus de 100 ans est en principe libre. Elle est soumise au tarif en vigueur aux Archives de l'État.

INSTRUMENTS DE RECHERCHE

Cet inventaire remplace l'ancien instrument de recherche en ce qui concerne les archives décrites dans le présent inventaire : LAURENT R., VANRIE A. *Archives notariales du Brabant wallon*, 2000 (Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, *Instruments de recherche à tirage limité*, 1).

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

MOM

Jean Baptiste Vanderkelen.

HISTOIRE INSTITUTIONELLE/BIOGRAPHIE/HISTOIRE DE LA FAMILLE

La notaire Jean Baptiste Vanderkelen a instrumenté à Genval du 12 novembre 1816 au 20 janvier 1825, puis à Ixelles jusqu'en 1830 et enfin à Bruxelles jusqu'en 1837.

ARCHIVES

HISTORIQUE

Deux articles de la loi sur le notariat du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), modifiée et complétée notamment par les lois du 4 mai 1999, rappellent aux notaires l'obligation de conserver leurs minutes et répertoires : " Les notaires seront tenus de garder minute de tous les actes qu'ils recevront. Ne sont néanmoins compris dans la présente disposition, les certificats de vie. procurations, actes de notoriété, quittances de fermages, de loyers, de salaires, arrérages de pensions et rentes, et autres actes simples qui, d'après les lois, peuvent être délivrés en brevet " (article 20) et " Les notaires tiendront répertoire de tous les actes qu'ils recevront. Toutefois, lorsque l'acte est recu par plusieurs notaires, seul celui qui en conserve la minute ou le premier nommé si l'acte est reçu en brevet, l'inscrit à son répertoire" (article 29) 1. Quant à l'article 62 de la même loi, il constitue le fondement légal du dépôt des minutes et des répertoires. Il est formulé comme suit : " Les détenteurs de minutes, tables et répertoires d'actes notariés datant de cinquante ans au moins, peuvent les déposer aux archives du Royaume dans la province ou l'arrondissement administratif où se trouve leur ressort. Ces documents doivent obligatoirement être déposés s'ils datent de plus de septante-cinq ans, sauf dispense accordée par l'archiviste général du Royaume sur demande motivée. Ces documents peuvent être librement consultés après cent ans, sauf autorisation antérieure donnée par le ministre de la lustice ou son déléqué.Les minutes, tables et répertoires d'actes notariés déposés aux archives du Royaume sont placés sous le contrôle de l'archiviste général du Royaume ".

¹ Article 12 de la loi du 4 mai 1999 modifiant la loi du 25 ventôse an XI. M.B., 1er octobre 1999.

ACQUISITION

Conformément à ces dispositions légales, Maître Léon Jacobs officiant à Bruxelles, a déposé aux Archives générales du Royaume, les répertoires et les minutes de Jean Baptiste Vanderkelen, notaire à Genval de 1816 à 1825. Lors de la création du dépôt des Archives de l'État à Louvain-la-Neuve en 2007, ces documents y ont été transférés.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives notariales comprennent trois types de documents : les répertoires de minutes, les minutes et les tables alphabétiques. Les répertoires des minutes sont des listes récapitulatives des actes passés, qui précisent les noms des parties, les types d'actes et la date des actes. Ces listes sont le plus souvent présentées de manière chronologique.

La minute désigne l'original d'un acte authentique reçu par le notaire et conservé par lui. Sur base de cet original, le notaire délivre des copies (copies simples, authentiques, exécutoires) aux particuliers. Contrairement aux minutes, dans le cas d'actes reçus en brevet par le notaire l'original est remis aux clients, ce qui explique leur absence dans les archives notariales.

Langues et écriture des documents

Les documents décrits dans le présent inventaire sont en français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Les minutes et répertoires d'actes notariés doivent être intégralement conservés.

MODE DE CLASSEMENT

Initialement, les minutes et répertoires du notaire Jean Baptiste Vander Kelen relatifs à son exercice à Genval faisaient partie de la Collection du notariat du Brabant wallon et portaient la cote n° 30443. Conformément aux directives ², il a été décidé de constituer un fonds distinct pour chaque notaire ayant instrumenté. Une table de concordance est donnée en annexe de cet inventaire.

Ce fonds est composé de minutes et de répertoires reliés en un seul volume.

Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces, Instructions et recommandations pour le dépôt, la consultation et la reproduction des minutes et des répertoires de notaires, 2006.

Description des séries et des éléments

ARCHIVES DU NOTAIRE VANDERKELEN JEAN BAPTISTE OFFICIANT À GENVAL

1 Minutes et répertoires des actes notariés. 12 novembre 1816-20 janvier 1825

1 volume

Vanderkelen, Jean Baptiste (notaire), 1816-1837